



## DÉCLARATION CONSTITUTIVE DES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES ENGAGÉS POUR LA NATURE ET LE CLIMAT

*Adoptée lors du premier Sommet des Parlementaires Francophones Engagés pour la Nature et le Climat réunis à l'occasion du Congrès Mondial de la Nature organisé sous l'égide de l'UICN à Marseille du 3 au 10 septembre 2021.*

**Considérant** que le premier Sommet des Parlementaires Francophones Engagés pour la Nature et le Climat a été impulsé avec l'ambition de faire converger l'ensemble des bonnes volontés politiques, de partager les différentes actions et expérimentations menées ou votées par les parlementaires dans le cadre de l'exercice de leurs mandats, en faveur de la préservation de l'environnement, de la lutte contre les dérèglements climatiques, de la reconquête de la biodiversité et de l'amélioration des textes applicables par les États souverains, au sein d'unions politico-économique comme l'Union Européenne, ou dans le cadre de traités internationaux ;

**Considérant** l'urgence extrême à agir plus efficacement **et** de concert face aux constats partagés démontrant l'emballement de l'érosion de la biodiversité, l'accélération du réchauffement climatique, l'augmentation de ses effets dommageables et l'émergence plus fréquente de pandémies zoonotiques ;

**Considérant** que l'information disponible relative aux données scientifiques actualisées, aux nouvelles technologies et innovations pouvant donner lieu à des expérimentations, aux bilans d'applications des outils juridiques mis en œuvre est jugée à la fois insuffisante et tardive.

**Considérant** qu'à la veille des COP15 ET COP26 et des négociations de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), les parlementaires en se mobilisant pour la Nature et le Climat représentent une réelle force d'entraînement légitime et apte à faire levier dans nos sociétés, et qu'à ce titre les parlementaires doivent prendre leurs responsabilités en affirmant leur solidarité internationale dans l'intérêt même de notre biosphère et de l'humanité ;

**Nous, Parlementaires Francophones Engagés pour la Nature et le Climat, nous engageons à**

- I- **Nous informer mutuellement et directement au sujet des outils législatifs, réglementaires, contractuels et partenariaux mis en œuvre dans nos pays respectifs.**
- II- **Partager nos données et nous faire bénéficier réciproquement du suivi de nos expérimentations et de leurs rapports d'application afin de nous inspirer mutuellement et de nous faire gagner un temps devenu très précieux, en profitant, d'une part, des retours d'expérience des uns et des autres afin de pouvoir anticiper et mieux affronter les difficultés de mises en œuvre rencontrées et en évitant, d'autre part, l'écueil consistant à reproduire des méthodologies ou des politiques déjà appliquées par d'autres mais s'étant avérées inefficaces ou non viables.**
- III- **Envisager la création d'une structure au statut juridique le plus agile possible et le plus adapté à la formalisation de la solidarité parlementaire qui nous anime dans le but de bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle, d'être représentés au sein de délégations, de jouir d'une pleine capacité juridique et opérationnelle et de pouvoir se doter d'outils et de supports numériques pour notre communication interne et externe.**
- IV- **Pérenniser, au-delà de notre sommet fondateur, un cycle régulier de rencontres et de sommets tout en se dotant d'une méthodologie d'actions concertées.**

Adoptée à Marseille, Parc Chanot, le 10 septembre 2021

